

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE SOMMERAU

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL N°4/2020
EN DATE DU 28 MAI 2020 à 22H10**

Nombre de conseillers élus :23
 Nombre de conseillers en fonction :23
 Nombre de conseillers présents en séance :23 Nombre de Votants :23 dont0 procuration(s)
 Date de convocation :18 mai 2020 par le maire sortant Roger MULLER

L'an deux mille vingt le vingt huit mai à vingt deux heures dix minutes, en application des articles L 2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de SOMMERAU, à Allenwiller, salle de la Waldbuhn (recommandations sanitaires) sous la présidence de LORENTZ Bruno,, Maire

Étaient présents :

LORENTZ Bruno Maire
 LORENTZ Béatrice 1^{ère} adjointe et maire délégué de Singrist
 HEIM Claude 2^{ème} adjoint et maire délégué de Birkenwald
 JAEGER Jacqueline 3^{ème} adjointe et maire délégué d'Allenwiller
 FAESSEL Raphaël 4^{ème} adjoint et maire délégué de Salenthal
 ANDRES Jean-Jacques Conseiller municipal
 ANTONI Cathy Conseillère municipale
 AUER Maurice Conseiller municipal
 BRUNNER Bruno Conseiller municipal
 DE LA HOGUE Arnaud Conseiller municipal
 FRIEDERICH Vanessa Conseillère municipale
 FRIEDRICH Jean-Louis Conseiller municipal
 GUNTNER Patricia Conseillère municipale
 HUFSCMITT Nancy Conseillère municipale
 JOCQUEL Julien Conseiller municipal
 JOUVIN Valérie Conseillère municipale
 KONIECZNY Bruno Conseiller municipal
 KIEFFER Josiane Conseillère municipale
 OSTERMANN Céline Conseillère municipale
 PAULEN René Conseiller municipal
 RENAULT Stéphane Conseiller municipal
 ROTH Larissa Conseillère municipale
 SCHALL Véronique Conseillère municipale

Absent(s) excusé(s) : ---

Absent(s) non excusé(s) : ---

Assistait en outre à la séance :

Mme KALCK Pascale Attachée Territoriale Principale
 Mme CLEMENTZ Ayla Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe

Secrétaires de séance :

OSTERMANN Céline et KALCK Pascale

Ordre du Jour

- 1°) Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)
- 2°) Conseils communaux des communes déléguées
- 3°) Délégations consenties au maire par le conseil municipal

DCM 2020-21 : Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)

Point 1

Conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.L, Mme OSTERMANN Céline et Mme KALCK Pascale sont désignées pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Pour : Unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

DCM 2020-22 : Conseils communaux des communes déléguées

Point 2

Rapporteur : *LORENTZ Bruno*

Lors de la création de la commune de Sommerau, au 01/01/2016, il avait été décidé la création de quatre communes déléguées qui comportent chacune un conseil communal, composé d'un maire délégué et de conseillers communaux, dont il fixe le nombre, désignés par le conseil municipal parmi ses membres ».

Il y a donc lieu de refixer la composition de ces conseils communaux des communes déléguées.

Décision du Conseil Municipal

Afin de maintenir les initiatives locales

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les conseils municipaux des communes déléguées :

Commune Déléguée de Allenwiller	Nombre de membres y compris le maire délégué : 7	Maire délégué : JAEGER Jacqueline	Conseillers communaux : ANTONI Cathy JOCQUEL Julien LORENTZ Bruno OSTERMANN Céline RENAULT Stéphane ROTH Larissa
Commune Déléguée de Birkenwald	Nombre de membres y compris le maire délégué : 5	Maire délégué : HEIM Claude	Conseillers communaux : BRUNNER Bruno KIEFFER Josiane KONIECZNY Bruno SCHALL Véronique
Commune Déléguée de Salenthal	Nombre de membres y compris le maire délégué : 5	Maire délégué : FAESSEL Raphaël	Conseillers communaux : AUER Maurice DE LA HOGUE Arnaud HUFSCMITT Nancy JOUVIN Valérie
Commune Déléguée de Singrist	Nombre de membres y compris le maire délégué : 6	Maire délégué : LORENTZ Béatrice	Conseillers communaux : ANDRES Jean-Jacques FRIEDERICH Vanessa FRIEDRICH Jean-Louis GUNTNER Patricia PAULEN René

Le Maire sera informé des réunions des conseils communaux et pourra y assister le cas échéant (voix consultative).

Pour : Unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

DCM 2020-23 : Délégations au maire consenties par le Conseil Municipal

Point 3

Rapporteur : *LORENTZ Bruno*

Le Maire expose que certaines dispositions du CGCT permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Cette délégation est d'autant plus importante et essentielle durant cette période de crise sanitaire.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal,

VU l'élection du Maire en date du 28 mai 2020 ;

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, notamment dans le contexte sanitaire actuel, et après en avoir délibéré :

le Conseil Municipal décide de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1°) /

2°) /

3°) /

4°) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 10.000 € HT ;

5°) /

6°) De passer les avenants aux contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7°) De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8°) De prononcer la délivrance, la conversion, le renouvellement et la reprise des concessions dans les cimetières ; cette délégation sera exercée par les maires-délégués au sein de leur commune historique ;

9°) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10°) /

11°) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12°) /

13°) /

14°) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15°) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, dans le cadre des compétences communales, sur avis du maire-délégué de la commune concernée ;

16°) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense, tant en première instance qu'en appel ou en cassation, en excès de pouvoir comme en plein contentieux, au fond comme en référé et devant toutes les juridictions ; il pourra également se porter partie civile par voie d'action et d'intervention et faire prévaloir les intérêts de la commune devant les juridictions pénales. Pour cette délégation particulière, en cas d'absence ou d'empêchement du maire, elle sera exercée par les adjoints dans l'ordre du tableau ;

17°) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux (sans limite) ;

18°) /

19°) /

20°) /

21°) /

22°) /

23°) /

24°) D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

25°) /

- 26°) De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions (sans restriction) ;
- 27°) De procéder, sans limite, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- 28°) /
- 29°) /

Délégation complémentaire :

D'agréeer les associés et les permissionnaires des lots de chasse communaux sur avis de la Commission Consultative Communale de la Chasse

Sauf précision contraire, en cas d'empêchement du maire, le conseil municipal décide que les délégations accordées seront exercées par un adjoint dans l'ordre des nominations.

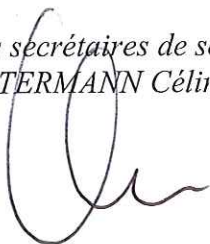
Pour : Unanimité

Contre :---

Abstention :---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22H 25.

Les secrétaires de séance
OSTERMANN Céline



KALCK Pascale



CONSEIL MUNICIPAL DE SOMMERAU
SÉANCE DU 28 MAI 2020

 ANDRES Jean Jacques	 ANTONI Cathy	 AUER Maurice	 BRUNNER Bruno
 DE LA HOGUE Arnaud	 FAESSEL Raphaël	 FRIEDERICH Vanessa	 FRIEDRICH Jean-Louis
 GUNTNER Patricia	 HEIM Claude	 HUFSCHMITT Nancy	 JAEGER Jacqueline
 JOCQUEL Julien	 JOUVIN Valérie	 KIEFFER Josiane	 KONIECZNY Bruno
 LORENTZ Béatrice	 LORENTZ Bruno	 OSTERMANN Céline	 PAULEN René
 RENAULT Stéphane	 ROTH Larissa	 SCHALL Véronique	

